



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 3 :

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET
PRINCIPAL

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

DOSSIER N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2017 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire, et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2017 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2017.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2016 (<i>affectation anticipée</i>)		2 623 857,98
Opérations Réelles de l'exercice 2017	28 291 751,28	28 499 893,30
Opérations d'ordre 2017	720 000,00	100 000,00
Virement à la section d'investissement	2 212 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	31 223 751,28	31 223 751,28
Résultat reporté 2016 (<i>affectation anticipée</i>)		570 329,12
Opérations Réelles de l'exercice 2017	4 470 505,00	1 713 665,30
Reports et restes à réaliser	1 350 801,42	705 312,00
Opérations d'ordre 2017	2 035 000,00	2 655 000,00
Virement de la section de fonctionnement		2 212 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	7 856 306,42	7 856 306,42

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le débat d'orientations budgétaires 2017 en date du 24 janvier 2017,
VU la commission des finances en date du 14 mars 2017,

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN, MM. ALVAREZ, MARCERON)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2017 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

